

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1223**24 décembre 2001****SOMMAIRE**

Am Pays S.A., Luxembourg	58659	CEPE Holding S.A., Luxembourg	58673
Amesbury Property Group, S.à r.l., Luxembourg . .	58662	Chauffage Al Esch S.A., Luxembourg	58675
Ampersand S.A., Luxembourg	58662	Chemical Transport S.A., Luxembourg	58675
AOLE, S.à r.l., Luxembourg	58662	Chevalier Investments S.A., Luxembourg	58676
Apps Publishing, S.à r.l., Luxembourg	58663	CIE Management Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	bourg
Arfo Participations S.A.H., Moutfort	58663	bourg	58676
Arfo, S.à r.l., Moutfort	58663	Signal Global Communications Luxembourg S.A.,	Luxembourg
Artelux S.A.H., Luxembourg	58664	bourg	58667
Artelux S.A.H., Luxembourg	58664	Clinitec, S.à r.l., Dudelange	58676
Aspect Struere S.A., Strassen	58664	Coble.com S.A., Luxembourg	58677
B Barr Investments, S.à r.l., Luxembourg	58665	Coladria (Lux), S.à r.l., Luxembourg	58677
B.S. Property Limited S.A., Luxembourg	58671	Commercial Maritime Chartering S.A., Luxem-	bourg
Baby Design, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58665	bourg	58678
Banca Popolare Di Novara, Succursale de Luxem-		Compagnie Générale Centrale S.A.	58678
bourg, Luxembourg	58666	Computer Shop Europe S.A., Luxembourg	58678
Banque du Gothard S.A., Lugano	58668	Conducta Holding S.A., Luxembourg	58679
Banque du Gothard S.A., Lugano	58668	Crédit Suisse Alternative Strategies Trust Advisory	
Barba Family Foundation Company Limited S.A.,		Company, Luxembourg	58679
Luxembourg	58664	Croydon S.A., Luxembourg-Kirchberg	58676
Batitec, S.à r.l., Belvaux	58665	Cyber Fin UK, S.à r.l., Luxembourg	58680
Beatrice S.A., Luxembourg	58663	D.L. Partnership Interconstruction S.A., Sennin-	
Beaver & Krause S.A., Luxembourg	58667	gerberg	58659
Bestebreurtje S.A., Luxembourg	58669	Data Planet International S.A., Betzdorf	58680
Bestebreurtje S.A., Luxembourg	58669	Debden, S.à r.l., Luxembourg	58681
Bestebreurtje S.A., Luxembourg	58670	Dedales Investments Holding S.A., Luxembourg .	58679
Bestebreurtje S.A., Luxembourg	58670	Dianalux, S.à r.l., Howald	58681
Bestebreurtje S.A., Luxembourg	58670	DJB, G.m.b.H., Bereldange	58681
Bestinver International Fund, Luxembourg	58668	EB Trading S.A., Luxembourg	58672
Biotren S.A.	58671	Ecoprest S.A., Luxembourg	58677
Bunker Lux S.A., Luxembourg	58672	Ector, Sicav, Luxembourg	58682
C & C Management S.A., Goetzingen	58673	Edilizia S.A., Bettembourg	58665
C.C.A. Compagnie Commerciale d'Abrasifs S.A.,		Educational Testing Service (ETS) Global Partici-	
Luxembourg	58674	pations, S.à r.l., Luxembourg	58680
C.C.A. Compagnie Commerciale d'Abrasifs S.A.,		EIK Financiele Maatschappij S.A., Luxembourg . .	58682
Luxembourg	58674	Energo Finance S.A., Luxembourg	58683
Café Girasol, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58670	Enic Sports, S.à r.l., Luxembourg	58683
Cafinalux S.A., Luxembourg	58672	Epicerie Duraes, S.à r.l., Luxembourg	58683
Caroline Shipping S.A., Luxembourg	58673	Este S.A., Luxembourg	58681
CDC Investment Fund, Sicav, Luxembourg	58674	Etabl. L. Rossi, S.à r.l., Dudelange	58685
CDC Investment Fund, Sicav, Luxembourg	58674	Euclidean S.A., Luxembourg	58678

Eumarco S.A., Luxembourg	58685	Fiduciaire Guibert et Associés S.A., Luxembourg .	58688
Euramco Safety, S.à r.l., Fentange	58689	Fiducum S.A., Luxembourg	58688
Euro Investors S.A., Luxembourg	58686	Figaro Coiffure S.A., Luxembourg	58689
Euroballoon, S.à r.l., Bereldange	58685	Finmetal International, S.à r.l., Luxembourg	58689
Eurocomex S.A., Luxembourg	58686	Finpromotion Immobiliers S.A., Luxembourg	58687
European Sicav Alliance, Luxembourg	58687	Fipro Beteiligung S.A., Luxembourg	58689
European Sicav Alliance, Luxembourg	58687	Flash Laboratories S.A., Luxembourg	58704
Evolution Pictures A.G., Senningerberg	58701	Flash Laboratories S.A., Luxembourg	58704
Exchange Partners Limited S.A., Luxembourg . . .	58683	Flash Laboratories S.A., Luxembourg	58704
Exchange Partners Limited S.A., Luxembourg . . .	58684	Flash Laboratories S.A., Luxembourg	58704
Exchange Partners Limited S.A., Luxembourg . . .	58684	Flash Laboratories S.A., Luxembourg	58704
Exchange Partners Limited S.A., Luxembourg . . .	58684	Fürlehre, S.à r.l., Luxembourg	58688
Exchange Partners Limited S.A., Luxembourg . . .	58684	Futura Trading S.A.H., Luxembourg	58703
Exchange Partners Limited S.A., Luxembourg . . .	58684	Higgins Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .	58675
Exchange Partners Limited S.A., Luxembourg . . .	58684	Higgins Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg . . .	58675
Exchange Partners Limited S.A., Luxembourg . . .	58685	Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58682
FBS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58688	Keywest International S.A., Luxembourg	58696
Felibre, S.à r.l., Luxembourg	58686	Megatrade International S.A., Luxembourg	58658
FFH Financial Holding S.A., Luxembourg	58686	Megatrade International S.A., Luxembourg	58658
Fiduciaire Fernand Faber S.A., Luxembourg	58671	R. de Lorenzi et Fils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . .	58681
Fiduciaire Fernand Faber S.A., Luxembourg	58671	(La) Tasca, S.à r.l., Remich	58694

MEGATRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 16.205.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 1978 sous la dénomination de UNISTAR HOLDING LTD, acte publié au Mémorial C, n° 5 du 10 janvier 1979, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1980, acte publié au Mémorial C, n° 2 du 7 janvier 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 juillet 1983, acte publié au Mémorial C, n° 241 du 26 septembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 1987, acte publié au Mémorial C, n° 11 du 13 janvier 1988.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEGATRADE INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(43115/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

MEGATRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 16.205.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

M. Laju Chanrai, administrateur de sociétés, Singapour, président du Conseil d'Administration,

M. Ravi Laju Chanrai, administrateur de sociétés, Lagos, Nigeria,

M^e Jean-Paul Croisier, avocat, CH-Genève.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour MEGATRADE INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43114/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

AM PAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 20, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 40.976.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(42921/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

D.L. PARTNERSHIP INTERCONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

2.- Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée: D.L. PARTNERSHIP INTERCONSTRUCTION S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Senningerberg (Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties et plus particulièrement centraliser la gestion de leur trésorerie.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présent statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en juin 2002.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

- | | |
|--|-------|
| 1.- Monsieur Thierry Schmit, prénommé, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions | 3.099 |
| 2.- Mademoiselle Armelle Beato, prénommée, une action. | 1 |

Total: trois mille et cent actions 3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Pro-fisco

Pour les besoins du fisc, il est constaté que le montant du capital social souscrit de trente et un mille euros (31.000,- EUR) équivaut à la somme d'un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Ondine Anna Langford, sans profession, demeurant à F-75116 Paris, 4, rue Verdi.
- 2.- Monsieur Herbert William Langford, administrateur de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 4, rue Verdi.
- 3.- Monsieur Quinten Dreesmann, administrateur de sociétés, demeurant à 2, Kent Yard, Rutland Gardens, Londres SW7 1 BP (Royaume-Uni).

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Paul Albrecht, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Senningerberg (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2001, vol. 859, fol. 89, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(42885/239/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

AMESBURY PROPERTY GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 76.869.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 juin 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme AMESBURY PROPERTY GROUP, S.à r.l., tenue à Luxembourg, le 28 juin 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer Monsieur Michal Wittmann au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant que nouvel administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42924/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

AMPERSAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 46.562.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut en sa qualité d'administrateur-délégué et d'administrateur avec effet immédiat et de Madame Antonella Natale en sa qualité d'administrateur à partir du 8 juin 2001, que Monsieur Noël Delaby, qui portera le titre d'administrateur-délégué et Monsieur Rudi Lehnen sont cooptés, à dater du 7 juin 2001, en remplacement de l'administrateur-délégué et de l'administrateur démissionnaires, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

AMPERSAND S.A.

Signature / Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42925/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

AOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 78.102.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la société le 22 juin 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de nommer ERNST & YOUNG en tant que commissaire aux comptes de la Société à compter du 22 juin 2001 et pour une durée expirant au jour de la tenue de l'assemblée générale annuelle relative à l'exercice social clos en 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOLE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42928/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

APPS PUBLISHING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.615.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(42929/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ARFO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 36.819.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(42931/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ARFO PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5337 Moutfort, 4, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 40.345.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extraits de l'assemblée générale du 15 mai 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau (73.866,- LUF)

Composition du conseil d'administration

Monsieur Armand Fohl, directeur financier, demeurant à Moutfort

Madame Marcelle Fohl-Klensch, employée privée, demeurant à Moutfort

Madame Danielle Fohl, professeur, demeurant à Moutfort

Madame Michèle Fohl, étudiante, demeurant à Moutfort

Commissaire aux comptes

Marc Hilger, expert fiscal, demeurant à Bridel

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(42932/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BEATRICE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.747.

The balance sheet as at December 31st, 1999, registered in Luxembourg on July 3rd, 2001, Volume 555, Folio 5, Case 7, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg on July 6th, 2001.

ALLOCATION OF RESULTS

- To be carried forward: LUF (0.00)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on July 2nd, 2001.

Signature.

(42946/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ARTELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.361.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 25 novembre 1985.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2000, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 18, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ARTELUX S.A.
Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(42933/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ARTELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.361.

Le mandat d'administrateur de Madame Christine Louis-Haberer a pris fin en date du 12 juin 2001.
Madame Yvonne Seiler, sans état, demeurant à L-2153 Luxembourg, 18, rue Antoine Meyer a été nommée administrateur avec effet au 12 juin 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTELUX S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(42934/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ASPECT STRUERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 20, rue de la Solidarité.
R. C. Luxembourg B 72.691.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

P. Lux.

(42936/698/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BARBA FAMILY FOUNDATION COMPANY LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 46.029.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 2 mai 2001, à 10.00 heures

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2001.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- * Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant à L-7349 Heisdorf, rue du Baron de Reinach, 1, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour rappel, à dater du 2 mai 2001, le conseil d'administration est composé de Messieurs Jean-Pierre Higuët et Anthony Pinchemain ainsi que de Madame Helen Foster Green.

Le commissaire aux comptes de la société est Monsieur Maurizio Manfredi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.
(42944/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

B BARR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.394,68,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.762.

En date du 30 mai 2001, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42937/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BABY DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 114, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.502.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2001, vol. 320, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2001.

(42938/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BATITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 156, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 75.581.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(42945/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EDILIZIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R. C. Luxembourg B 70.591.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2001

Les actionnaires de la société EDILIZIA S.A., réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire le 26 juin 2001, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Philippe Dehebert, indépendant, demeurant à Luxembourg, de son poste d'administrateur de société.

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- Madame Fernande Schlentz, retraitée, demeurant à L-1232 Howald, 90, rue Ernest Beres, est nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

- Le nouvel administrateur qui déclare accepter son mandat est nommé pour une durée de trois années c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003.

- Le nouveau conseil d'administration aura donc désormais la composition suivante:

Monsieur Heintz Kirsch, entrepreneur, demeurant à D-54453 Nittel

Monsieur Robert Fisch, agent immobilier, demeurant à Dudelange

Madame Fernande Schlentz, retraitée, demeurant à Howald.

- Par ailleurs, Monsieur Heintz Kirsch est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature individuelle.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42996/503/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BANCA POPOLARE DI NOVARA, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

Par la présente, nous vous communiquons qu'après délibération de l'Assemblée des Actionnaires de la Banque, qui s'est tenue le 28 avril 2001 à Novara, des modifications sont à apporter à notre extrait au registre du commerce (numéro 19.242):

CAPITAL

Le capital social au 31 décembre 2000 s'élevait à L. 1.197.374.075.000,- Lires italiennes, divisé en 239.474.815,- parts sociales avec une valeur nominale de 5.000,- Lires italiennes.

Toutes ces actions sont entièrement libérées.

Conseil d'Administration

Président:	Prof. Dott. Siro Lombardini (*)
Vice-Président:	Avv. Franco Zanetta (*)
Administrateur-Délégué:	Rag. Piero Luigi Montani (*)
Conseillers:	Prof. Eliana Baici
	Rag. Giacomino Balduzzi
	Dott. Marco Boroli (*)
	Dott. Giovanni Bossetti (*)
	Dott. Pietro Buzzi
	Rag. Renzo Cimberio
	Prof. Maurizio Comoli (*)
	Dott. Vittorio Dealessi (*)
	Rag. Romano Gianotti
	Dott. Notaio Federico Guasti
	Dott. Pio Invernizzi (*)
	Cav. Lav. Sergio Loro Piana

(*) Membres du Comité exécutif

Conseil des Commissaires aux comptes

Président:	Prof. Flavio Dezzani
Membres effectifs:	Avv. Maurizio Calderini
	Dott. Vittorio Galli
	Dott. Ugo Malferrari
	Dott. Emilio Rossi
Suppléants:	Dott. Giuseppe Bianchi
	Dott. Davide Maggi

Direction centrale

Vice-Directeur Général:	Dott. Giuseppe Malerbi
Directeurs centraux:	Dott. Domenico De Angelis
	Sig. Massimo Faenza
	Sig. Maurizio Gobetti
	Sig. Giorgio Papa

Pouvoirs de signature

Le Conseil d'Administration, outre les pouvoirs de signature relatifs à la représentation légale établie par l'article 24 des Statuts et ceux attribués au Président et Administrateurs-Délégués par des délibérations spéciales, conformément à l'article 32 des Statuts, attribue, dans les limites prévues par la convention collective de son secteur d'activité, l'usage de la signature sociale pour les affaires courantes, en outre pour la représentation de la Succursale:

- sous forme conjointe deux à deux

aux membres de la Direction Centrale et aux Fondés de Pouvoir préposés à chaque unité à l'étranger.

- sous forme individuelle

aux personnes et selon les modalités indiquées ci-dessus, en le limitant aux actes qui ne comportent pas de prise de risque pour la Banque.

Les dirigeants et fondés de pouvoir nommés pour représenter la Succursale de Luxembourg sont les suivants:

- Monsieur Gianfranco Barp, Directeur, Président du Comité de Direction (CdD)
- Monsieur Dario Ercolini, Sous-Directeur, Membre effectif du CdD
- Monsieur Stefano Del Bandecca, Fondé de Pouvoir, Membre effectif du CdD
- Monsieur Stéphane Tonizzo, Fondé de Pouvoir, Membre suppléant du CdD
- Madame Karen Todd ép. Daniels, Fondé de Pouvoir.

Annexe: liste des signatures autorisées pour la Succursale de Luxembourg

Les informations ci-dessus annulent et substituent les correspondantes inscrites dans l'extrait en date du 2 avril 1982.

List of authorised signatures as at April 15th 2000

G. Barp	General Manager	Signature
D. Ercolini	General Deputy Manager	Signature
S. Del Bandecca	Fondé de Pouvoir	Signature
S. Tonizzo	Fondé de Pouvoir	Signature
K. Todd ép. Daniels	Fondé de Pouvoir	Signature

Jointly to any two

BANCA POPOLARE DI NOVARA

Luxembourg Branch

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2001, vol. 554, fol. 95, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42939/000/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BEAVER & KRAUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.985.

Extrait du Conseil d'Administration du 27 juin 2001

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société BEAVER & KRAUSE S.A. tenue à Luxembourg, le 27 juin 2001, que:

- décision a été prise de prendre acte de la démission de Mr Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société,

- décision a été prise de soumettre la décharge à l'administrateur sortant à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires,

- décision a été prise de pourvoir provisoirement au remplacement de Mr Christian Bühlmann en tant qu'administrateur, par la nomination de Mr Colm Smith, demeurant 19, rue des bateliers, L-6713 Grevenmacher, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

La ratification de cette nomination sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42947/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CIGNAL GLOBAL COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 77.886.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, qui s'est tenue à Luxembourg, le 26 juin 2001

Première résolution

Les démissions de Monsieur Andrew T. Perlman, de Monsieur Neal C. Isaacson et de Madame Margaret M. Charles de leur poste d'administrateur sont acceptées.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Cornelis Franciscus Bohnenn, directeur, demeurant à 19, Generaal Snijdersstraat, 1171 HM Badhoevedorp, Pays-Bas;

- Monsieur Michiel Wolfswinkel, directeur, demeurant à 11, Louisahoeve, 2131 MP Hoofddorp, Pays-Bas;

- Monsieur Brian Neal Burlson, directeur, demeurant à 12, Slingenweg, 2243 GV Wassenaar, Pays-Bas.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille six.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2001, vol. 554, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42970/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BESTINVER INTERNATIONAL FUND

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 48.065.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 24 avril 2001

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le Réviseur d'Entreprises pour une nouvelle période prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2002.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

Mme Gloria Alonso Martinez, Financial Adviser, ACCIONA S.A.

Administrateurs

Mme Alida López-Acevedo Sanz, Manager of the Fiscal Department, EUR S.A.

M. Francisco García Paramés, BESTINVER GESTION S.G.I.I.C. S.A.

M. Alberto Lorenzo Chacón, BESTINVER GESTION S.G.I.I.C. S.A.

M. Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE & TOUCHE ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Tejada

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42948/010/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BANQUE DU GOTHARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: CH-6901 Lugano, 8, Viale S.Francini.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD

R. Schneebeli / H. Erzen

Membre de la Direction / Membre de Direction

(42941/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BANQUE DU GOTHARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: CH-6901 Lugano, 8, Viale S.Francini.

La modification des rubriques suivantes est requise au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg:

Conseil d'Administration

* Membre de la Délégation du conseil

M. Claudio Generali, Président; *

M. Dominique P. Morax, vice-président; *

M. Francesco Bolgiani, vice-président; *

M. Geo Camponovo;

M. Andreas Donatsch;

M. Ulrich Grete; *

M. Georges Muller;

M. Henry Peter;

M. Renzo Respini;

M. Gerhard Roggemann (dès le 27 avril 2001)

Succursale de Luxembourg

M. Rolf W. Schneebeli, membre de la direction;
 M. Valerio Zanchi, membre de la direction;
 M. Henri Erzen, membre de la direction;
 M. Walter Frigerio, membre de la direction;
 M. Alphonse Vandenbrande, membre de la direction;
 M. Cyrus Wardjawand, membre de la direction;

M. Guido Berresheim, membre des cadres;
 Mme Lovely Devaya, membre des cadres;
 Mlle Vincenza Di Bari, membre des cadres;
 Mme Ilona Friedrich-Müller, membre des cadres;
 Mme Mara Galassi, membre des cadres;
 Mme Ursula Krämer-Schneider, membre des cadres;
 M. Ulf Mennenkamp, membre des cadres;
 M. Claude Minelli, membre des cadres;
 M. Daniel Müller, membre des cadres;
 M. Gregor Müller, membre des cadres;
 M. Jacques Naert, membre des cadres;
 M. Alexander Paulus, membre des cadres;
 Mme Sandra Reiff-Sciotti, membre des cadres;
 Mme Ariane Scholten, membre des cadres;
 Mme Susan Scholz, membre des cadres;
 M. Satoshi Takato, membre des cadres;
 M. Romain Thilmany, membre des cadres;
 M. Luca Triscornia, membre des cadres;
 Mlle Mieke Vanwalleghem, membre des cadres;

La présente publication remplace, et pour autant que besoin, annule toutes les publications antérieures.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

BANCA DEL GOTTARDO

R. Schneebeli / H. Erzen

Membre de la Direction / Membre de Direction

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42940/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BESTEBREURTJE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 36.108.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42949/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BESTEBREURTJE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 36.108.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42950/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BESTEBREURTJE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.108.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42951/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BESTEBREURTJE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.108.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(42952/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BESTEBREURTJE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 36.108.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 juin 2001

1. L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Maître René Faltz, Monsieur Willem de Boer et de Madame Neeltje Bestebreurtje de Boer. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

2. L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) qui de cette manière est arrêté à trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (30.987,- EUR).

3. L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize euros (13,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-sept euros (30.987,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par versement en numéraire.

4. L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'adapter l'article 3 des statuts afférent aux mentions du capital pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** «Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR), entièrement libérées» en remplacement de «Le capital social de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42953/794/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CAFE GIRASOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 97, rue Clair-Chêne.
R. C. Luxembourg B 73.959.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société,
tenue au siège social du 10 novembre 2000*

- Monsieur Nuno Filipe Gameiro Dos Santos, demeurant à Esch-sur-Alzette, 15, rue de Neudorf.

Représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire à pris la décision suivante:

Monsieur Nuno Filipe Gameiro Dos Santos, demeurant à Esch-sur-Alzette, 15, rue de Neudorf, est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur Arménio Carreira Paixao démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique Monsieur Nuno Filipe Gameiro Dos Santos.

Luxembourg, le 10 novembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2000, vol. 546, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42957/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BIOTREN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.262.

Avec effet au 13 juin 2001, la société civile KPMG FINANCIAL ENGINEERING a mis fin à son mandat d'agent domiciliataire et de représentant fiscal.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour BIOTREN S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42954/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

B.S. PROPERTY LIMITED S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 21.395.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Signature.

(42955/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 54.231.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 554, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(43026/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 54.231.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 554, fol. 92, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(43027/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

BUNKER LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 69.591.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Noël Delaby, demeurant à Luxembourg est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à dater du 7 juin 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

BUNKER LUX S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42956/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CAFINALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 45.948.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission Monsieur Leo Staut en sa qualité d'administrateur-délégué et d'administrateur avec effet immédiat et de Madame Antonella Natale en sa qualité d'administrateur à partir du 8 juin 2001, que Monsieur Noël Delaby, qui portera le titre d'administrateur-délégué et Monsieur Rudi Lehnen sont cooptés, à dater du 7 juin 2001, en remplacement des administrateurs démissionnaires, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

CAFINALUX S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42958/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EB TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 57.512.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission Monsieur Leo Staut en sa qualité d'administrateur délégué et d'administrateur avec effet immédiat et de Madame Antonella Natale en sa qualité d'administrateur à partir du 8 juin 2001, que Monsieur Noël Delaby, qui portera le titre d'administrateur délégué et Monsieur Rudi Lehnen sont cooptés, à dater du 7 juin 2001, en remplacement des administrateurs démissionnaires, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

EB TRADING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42993/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CAROLINE SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 69.943.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Rudi Lehnen, demeurant à Luxembourg est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à dater du 7 juin 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

CAROLINE SHIPPING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42959/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

C&C MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt.
R. C. Luxembourg B 53.076.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale:	43.432,- LUF
Résultats reportés:	825.198,- LUF
	868.630,- LUF

Conseil d'administration:

M. Constant Wagner, demeurant à Goetzingen;

M^e Janick Klepper, demeurant à Goetzingen;

DEALISLE LTD, siège social à Londres.

Le mandat des administrateurs a été renouvelé pour une année et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2002.

Commissaire aux comptes:

ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une année et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

(42960/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CEPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 68.748.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

CEPE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(42965/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

C.C.A. COMPAGNIE COMMERCIALE D'ABRAISIFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.850.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(42961/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

C.C.A. COMPAGNIE COMMERCIALE D'ABRASIFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.850.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue à Luxembourg en date du 2 juillet 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2000.

Les mandats de

Madame Nathalie Carbotti,
Madame Anne-Françoise Fouss,
Monsieur Brunello Donati,

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42962/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CDC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.209.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

(42963/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CDC INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.209.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2001

En date du 8 juin 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000;
- d'accepter la démission de M. Massoud Heidari et de M. Blufort H. Putman;
- de renouveler les mandats de M. Gérard Barbot, de M. Pierre Delandmeter, de M. Luc De Clapiers, en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002;
- de renouveler le mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42964/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CHAUFFAGE AL ESCH S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 205.000,-.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 46.302.

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2001 de CHAUFFAGE AL ESCH S.A. a décidé que le capital souscrit de LUF 8.250.000,-, représenté par 1.650 parts sociales de LUF 5.000,- chacune a été converti en euros et que celui-ci s'élève désormais à EUR 205.000,-, représenté par 1.650 parts sociales de EUR 124,24 chacune suite à l'incorporation d'une partie des bénéfices reportés de EUR 487,84.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42966/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CHEMICAL TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 59.030.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Noël Delaby, demeurant à Luxembourg est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à dater du 7 juin 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

CHEMICAL TRANSPORT S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42967/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

HIGGINS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.294.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(43061/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

HIGGINS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.294.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2001 que StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de SANINFO, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43062/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CHEVALIER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.313.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 22 juin 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CHEVALIER INVESTMENTS S.A. tenue à Luxembourg, le 22 juin 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat;
- décision a été prise de nommer Monsieur Klaus Krumnau, demeurant 8, rue Principale, L-8383 Koerich, en tant que nouvel administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42968/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CIE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.077.

—
Les associés de CIE MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. ont décidé de convertir le capital souscrit en euros et de l'augmenter par l'incorporation d'une partie des bénéfices reportés pour un montant de EUR 105,32.

Le capital s'élève dès lors à EUR 12.500,-, représenté par 500 parts sociales de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 26 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42969/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CLINITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3447 Dudelange, 49, rue Marie Curie.

R. C. Luxembourg B 66.622.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPES

Experts Comptables et Fiscaux, Réviseurs d'Entreprises

(42973/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CROYDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 63.481.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(42981/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

COBLE.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 70.964.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration que MM. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Gérard Matheis, conseil économique, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués, chacun avec signature individuelle pour la gestion journalière et que M. André Wilwert, préqualifié, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 11 juin 2001.
Pour avis et conforme
Pour COBLE.COM S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42974/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

COLADRIA (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 4 juillet 2001 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 28 juin 2001, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
COLONY ADRIA PARTNERS L.P.....	100
Total.....	100

Luxembourg, le 4 juillet 2001.
D. C. Oppelaar / R. P. Pels
Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 18, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42975/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ECOPREST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 74.773.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2001

L'Assemblée des actionnaires, constatant que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction arrivent à échéance, décide à l'unanimité de nommer pour une période de 3 années, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003.

- Administrateurs:

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Raymond Pire, industriel, demeurant à Trèves, Allemagne.

- Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.
Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 88, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42994/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

COMMERCIAL MARITIME CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 57.774.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Noël Delaby, demeurant à Luxembourg est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à dater du 7 juin 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

COMMERCIAL MARITIME CHARTERING S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42976/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

COMPAGNIE GENERALE CENTRALE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.288.

En date du 6 juin 2001, la société anonyme FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A. a donné sa démission avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société anonyme COMPAGNIE GENERALE CENTRALE S.A. (inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B 62.288).

En date du 6 juin 2001, Messieurs Jean-Bernard Zeimet et Eddy Patteet ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de la société anonyme COMPAGNIE GENERALE CENTRALE S.A. (inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B 62.288).

Luxembourg, le 3 juillet 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 12, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42977/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

COMPUTER SHOP EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 65.673.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut de sa fonction d'administrateur délégué et d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Noël Delaby est nommé administrateur délégué en remplacement de l'administrateur délégué démissionnaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

COMPUTER SHOP EUROPE S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42978/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EUCLEIDE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 81.364.

- Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2001, Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Senet, démissionnaire.

Le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale de 2006.

- Par décision du conseil d'administration du 13 juin 2001 et en se prévalant à l'autorisation de l'assemblée générale du même jour et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915,

Monsieur Benard Jean-Michel a été nommé administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, entendue dans le sens le plus large et sous sa signature individuelle.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2001.

EUCLEIDE S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43006/783/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CONDUCTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.254.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 13 juin 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CONDUCTA HOLDING S.A., tenue à Luxembourg, le 13 juin 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer Monsieur Colm Smith, demeurant au 16, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher, en tant que nouvel administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42979/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

CREDIT SUISSE ALTERNATIVE STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 54.974.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(42980/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

DEDALES INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 78.176.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 2 juillet 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Charles Tapp de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

La société KELWOOD INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (British Virgin Islands), a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Charles Tapp. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 16, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42986/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

**CYBER FIN UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CYBER FIN UK S.A.).**

Capital Social: EUR 49,602.48.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.526.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 22 juin 2001 à Luxembourg

L'associé unique a décidé de révoquer Messieurs Dan Arendt, Reinhard Liedl et Manfred Kühn en tant que gérants de la Société.

L'associé unique a décidé de nommer Messieurs Richard G. Minor, Joseph Ripp et Gerald Sokol Jr. en tant que gérants de la Société, en remplacement des gérants révoqués, à compter du 22 juin 2001 et pour une durée expirant au jour de la tenue de l'assemblée générale annuelle relative à l'exercice social clos en 2002.

Suite à cette décision, sont gérants de la Société:

- Monsieur Richard G. Minor,
- Monsieur Gerald Sokol Jr.,
- Monsieur Joseph Ripp.

L'associé unique a décidé de révoquer PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société.

L'associé unique a décidé de nommer ERNST & YOUNG en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société en remplacement du commissaire aux comptes révoqué, à compter du 22 juin 2001 et pour une durée expirant au jour de la tenue de l'assemblée générale annuelle relative à l'exercice social clos en 2002.

L'associé unique a décidé de transférer, à compter du 1^{er} juillet 2001, le siège social de la Société de sa présente adresse au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour publication et réquisition

CYBER FIN UK, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42982/253/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

DATA PLANET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R. C. Luxembourg B 71.830.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(42983/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EDUCATIONAL TESTING SERVICE (ETS) GLOBAL PARTICIPATIONS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital de EUR: 18.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.101.

—
Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 20 juin 2001

En date du 20 juin 2001, l'Associé Unique de EDUCATIONAL TESTING SERVICE (ETS) GLOBAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant que gérant unique de la société et ce, avec effet immédiat.

- Décharge a été donnée au gérant sortant pour la durée de son mandat.

- Décision a été prise de nommer Monsieur Michal Wittmann, demeurant 27, rue de Trintange, L-5456 Waldbredimus, en tant que nouveau gérant unique de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42997/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

DEBDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.205.

Les associés de la société ont décidé, en date du 27 avril 2001, de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42984/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

R. DE LORENZI ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 57.471.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2001, vol. 320, fol. 37, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2001.

R. DE LORENZI ET FILS, S.à r.l.

(42985/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

DIANALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Howald.
H. R. Luxemburg B 13.109.

Der Jahresabschluss per 31. März 1999, eingetragen in Luxemburg, am 5. Juli 2001, Band 555, Blatt 21, Abteilung 8, wurde im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 6. Juli 2001.

Zür Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(42989/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

DJB, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 66.805.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(42990/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ESTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 75.170.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Rudi Lehnen, demeurant à Luxembourg est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à date du 7 juin 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

ESTE S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43002/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ECTOR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 54.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 12, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Madame Peggy Bruzelius
- Monsieur Per Ljungberg
- Monsieur Jean-Claude Wolter
- Monsieur Jos Hemmer.

Est nommé réviseur indépendant pour la même période:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Affectation du résultat:

L'assemblée générale ordinaire a ratifié le paiement d'un dividende de SEK 2.215.444,50 et a décidé de reporter le profit restant à l'année prochaine.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(42995/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EIK FINANCIËLE MAATSCHAPPIJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Signature

Administrateur

(42998/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.979.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 7 juin 2001

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. tenue à Luxembourg le 7 juin 2001, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 1998 et 1999 et le résultat de l'exercice a été reporté à nouveau.
- décharge a été donnée aux administrateurs pour l'année 1998 et au commissaire aux comptes pour les exercices 1998 et 1999.
- conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été décidé de ne pas dissoudre la société et de continuer l'exploitation de celle-ci.
- acceptation de la démission de M. Christian Bühlmann en tant qu'Administrateur sans décharge.
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann Administrateur-Délégué.
- confirmer M. Klaus Krumnau en tant qu'Administrateur.
- nommer M. Colm Smith en tant qu'Administrateur.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43082/729/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ENERGO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 63.364.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut de sa fonction d'administrateur délégué et d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Noël Delaby est nommé administrateur délégué en remplacement de l'administrateur délégué démissionnaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.
ENERGO FINANCE S.A.
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(42999A/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ENIC SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 16,700,340.- £

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.404.

—
Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 14 juin 2001

En date du 14 juin 2001, l'Associé Unique de ENIC SPORTS, S.à r.l., dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant que gérant de la société et ce, avec effet immédiat.

- Décharge a été donnée au gérant pour la durée de son mandat.

- Décision a été prise de nommer Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant que nouveau gérant de la société et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2001, vol. 554, fol. 67, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43000/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EPICERIE DURAES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 74, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 64.234.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2001.

COMPTABILITE GESSALUX

Signature

(43001/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 13.093.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(43014/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 13.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(43015/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 13.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(43016/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 13.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(43017/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 13.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(43018/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 13.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(43019/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 13.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(43020/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EXCHANGE PARTNERS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 13.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 14, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Signature.

(43021/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

ETABL. L. ROSSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 53, rue Gaffelt.
R. C. Luxembourg B 57.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 juin 2001, vol. 554, fol. 88, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la ETABL. L. ROSSI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(43003/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EUMARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 53.056.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Rudi Lehnen, demeurant à Luxembourg est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, à dater du 7 juin 2001 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

EUMARCO S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43007/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EUROBALLOON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.
R. C. Luxembourg B 39.798.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2001

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de convertir en euros le Capital avec effet au 1^{er} janvier 2002 de sorte que:

	LUF	EUROS	Transferts	Situation finale EUROS
Capital	500.000,-	12.395,-	105,-	12.500,-
Réserve légale.	50.000,-	1.239,-	11,-	1.250,-
Résultats reportés	333.709,-	8.272,-	-116,-	8.156,-

Pour extrait conforme

Pour la société

EUROBALLOON, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43009/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EURO INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.939.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2001, vol. 554, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société EURO INVESTORS S.A.

FIDUCAIRE F. FABER

Signature

(43008/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2000

1. L'Assemblée accepte la démission de Madame Carole Leitienne, juriste, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg et de Monsieur Lex Thielen, avocat, demeurant 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Jacques Wolter, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, et Monsieur David Yurtmann, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43010/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FELIBRE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 61.839.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 355, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile

(43023/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.605.

Avis de conclusion d'un contrat de domiciliation

Conformément à l'Article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'un contrat de domiciliation entre les sociétés:

FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

et

FFH FINANCIAL HOLDING S.A.

Société Anonyme

398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Le contrat de domiciliation daté du 17 avril 2001 a été conclu pour une durée indéterminée.

Pour publication
FFH FINANCIAL HOLDING S.A.
C. Billon
Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43024/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EUROPEAN SICAV ALLIANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.554.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 18, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

(43011/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EUROPEAN SICAV ALLIANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 35.554.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2001

En date du 10 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 2000
- de réélire Mme Barbara Pfindler et MM. Dag Bjurstrom, Pierre Delandmeter, Williams H. Dykes, R. Baron Van Tuyll Van Serooskerken en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002
- de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2001, vol. 555, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43012/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.018.

Extrait du Conseil d'Administration du 27 juin 2001

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A. tenue à Luxembourg, le 27 juin 2001, que:

- décision a été prise de prendre acte de la démission de M. Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société,
- décision a été prise de soumettre la décharge à l'administrateur sortant à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires,
- décision a été prise de pourvoir provisoirement au remplacement de M. Christian Bühlmann en tant qu'administrateur, par la nomination de M. Colm Smith, demeurant 19, rue des Bateliers, L-6713 Grevenmacher, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

La ratification de cette nomination sera soumise à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43033/729/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FBS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 307.500,-

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.772.

—

Avis de conclusion d'une convention de domiciliation

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

PricewaterhouseCoopers, Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et;

FBS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 21 juin 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 10, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43022/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FIDUCIAIRE GUIBERT ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 57.661.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2001, vol. 554, fol. 56, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRISCA S.A.

Signature

(43028/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FIDUCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 57.222.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2001 que le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Leo Staut en sa qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat et que Monsieur Rudi Lehnen, est coopté, à dater du 7 juin 2001, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

FIDUCOM S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43029/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FÜRLEHRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 50.054.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 555 fol. 17, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

LANGLOIS J.

Associé-gérant

(43043/500/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FIGARO COIFFURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 15.250.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(43030/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FINMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital de: LUF 74.996.000,-

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.283.

Extrait de la Décision Collective des Associés du 20 juin 2001

En date du 20 juin 2001, les Associés de FINMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ont pris les résolutions suivantes:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Christian Bühlmann en tant que gérant de la société et ce, avec effet immédiat.

- Décharge a été donnée au gérant sortant pour la durée de son mandat.

- Décision a été prise de nommer Monsieur Michal Wittmann, demeurant à 27, rue de Trintange, L-5456 Waldbredimus, en tant que nouveau gérant de la société avec signature individuelle et ce, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2001, vol. 555, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43031A/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FIPRO BETEILIGUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
H. R. Luxemburg B 61.465.

Koordinierte Statuten nach einer Feststellung einer Kapitalerhöhung vom 23. Februar 1998, Nummer 116 vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, absetzen ins Gericht am 6. Juli 2001.

Für mention am Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Juli 2001.

(43032/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

EURAMCO SAFETY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh of June.

Before the undersigned Maître Alphonse Lentz, notary, residing at Remich Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. RAMFAN CORPORATION, established and having its headquarters in 2746 Via Orange Way, Spring Valley, California 91978, USA, hereby represented by M^e Yann Baden, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5th June 2001.

2. Wayne Allen, residing at 2746 Via Orange Way, Spring Valley, California 91978, USA, hereby represented by M^e Olivier Toth, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5th June 2001.

Said proxies, initialed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and these articles:

Title I - Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company («société à responsabilité limitée») is hereby formed which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these Articles.

Art. 2. The name of the Company shall be EURAMCO SAFETY, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is the sale, the resale, the export and import of safety and firefighting equipment.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation and may render them any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow in any form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Fentange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of its partners. Branches or other offices may be established in Luxembourg.

Title II - Capital - Units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 250 (two hundred fifty) units with a par value of EUR 50.- (fifty euros) each.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) RAMFAN CORPORATION pre-mentioned	245
2) Wayne Allen pre-mentioned	5
Total	250

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by the law. The units to subscribe shall be offered by preference to the existing partners, in proportion to their part in the capital representing their units.

Art. 8. Each unit give right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 9. The units are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per unit. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's units are freely transferable between partners. Inter vivos, they may only be disposed of to new partners following a favorable resolution of the partners in a general meeting where at least three quarters (3/4) of the capital, according to the conditions foreseen in Article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of partners of at least three quarters (3/4) of the units held by the surviving partners is required to transfer units to new partners. This approval however is not required in case the units are transferred to either ascendants, descendants or the surviving spouse.

Art. 11. The partner who wants to transfer all or part of his units must inform the other partners by registered letter and indicate the number of units he wants to transfer, along with the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the units whose transfer is suggested. Such right is exercised in proportion to the numbers of units owned by each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partners' rights.

Units may never be divided. If the number of units to be transferred is not exactly proportional to the number of units for which the pre-emption is exercised, the surplus of units is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The partner who plans to exercise his pre-emption right must inform the other partners by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his pre-emption right.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, partners will be entitled to an additional one-month delay starting at the expiration of the two-month term granted to the partners to make public their intention to exercise the pre-emption right.

The price payable for the acquisition of the units shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s) and failing an agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert appointed at the request of the most diligent party by the commercial court competent over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about determining the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets and documents of the Company.

Title III - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company under all circumstances and to carry out and authorize all acts and transactions with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of his (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound under any circumstances by the signature of the sole manager of, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simply authorized agents and are responsible for the execution of their mandate only.

Art. 17. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of units which he owns. Each partner has as many voting rights as the number of units he holds or represents. Each partner may appoint a proxy to represent him at meeting.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles, and particularly to liquidate the Company, may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of June and ends on the thirty-first of May each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of May the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the capital. The balance may be used freely by the general meeting of partners.

Title IV - Winding-up - Liquidation

Art. 22. At the same time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The partners will refer to the legal provisions on all matters for which no specific provisions is made in these Articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory Disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 May 2002.

Subscription

All the units are subscribed by the two parties, RAMFAN CORPORATION and Wayne Allen, as identified above.

All the units have been fully paid in cash on a bank account in such a way that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

For the purpose of the tax authorities and of registration, the capital is valued at 504,248.- Luxembourg Francs.

The value of expenses, costs, remuneration or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately 50,000.- Luxembourg Francs.

Resolutions of the partners

The partners have taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is located at L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
2. The following individual is appointed as manager for an undetermined period Mr Wayne Allen, pre-mentioned.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by his sole signature.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mille un, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) RAMFAN CORPORATION, établie et ayant son siège social à 2746 Via Orange Way, Spring Valley, California 91978, USA, ici représentée par Maître Yann Baden, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 juin 2001.

2) Wayne Allen, demeurant à 2746 Via Orange Way, Spring Valley, California 91978, USA, ici représenté par Maître Olivier Toth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 juin 2001.

Lesquelles procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée

Titre I^{er}. Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs prénommés et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de EURAMCO SAFETY, S.à r.l. .

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'export et l'import de matériel de sécurité et de matériel de lutte contre l'incendie.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés, filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales ou industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social de la société est établi à Fentange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales au Luxembourg.

Titre II - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts ont été souscrites comme suit par:

1) RAMFAN CORPORATION prénommée	245
2). Wayne Allen prénommé	5
Total	<u>250</u>

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées. Si le nombre de parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensable à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III - Administration

Art. 14. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Vis-à-vis des tiers, ils ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des statuts et plus particulièrement la liquidation de la société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier juin et se termine le trente et un mai de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 mai 2002.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par les deux associés RAMFAN CORPORATION et Wayne Allen, pré-désignés.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à 504.248,- LUF.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ 50.000,- LUF.

Résolutions des Associés

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Wayne Allen, prédésigné.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Baden, O. Toth, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 juillet 2001, vol. 464, fol. 77, case. 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juillet 2001.

A. Lentz.

(43245/221/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

LA TASCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5560 Remich, 7, rue Neuve.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jorge Manuel Simoes, commerçant, demeurant à L-5577 Remich, 10A, rue Wenkel,
- 2) Monsieur Hugo Jankowitz, informaticien, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 26, route du Vin;
- 3) Monsieur Abilio Fernandes, employé privé, demeurant à L-5419 Ehnen, 9, am Schank.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA TASCA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Remich; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite res-tauration, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa par-ticipation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), divisé en cent vingt-six (126) parts so-ciales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés re-présentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société sans le consentement de ses co-associés. Entre associés toutefois les parts sont librement cessibles.

Art. 10. Chaque associé pourra verser des sommes en compte courant dans la caisse de la société. Ces sommes produiront un intérêt, dont les conditions seront déterminées par les associés.

Aucun des associés ne pourra effectuer le retrait de sommes sans en avoir donné un préavis de six mois à l'avance et par lettre recommandée à la société.

Art. 11. Chaque année au trente et un décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale dans la mesure des dispositions légales,
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers et légataires de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jorge Manuel Simoes, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
2) Monsieur Hugo Jankowitz, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
3) Monsieur Abilio Fernandes, prénommé, quarante-deux parts sociales	42
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les douze mille six cents euros (12.600,- EUR), formant le capital social, équivalent à cinq cent huit mille deux cent quatre-vingt-trois francs luxembourgeois (508.283,- LUF).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Abilio Fernandes, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-5560 Remich, 7, rue Neuve.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Simoes, H. Jankowitz, A. Fernandes, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2001, vol. 422, fol. 9, case 7. – Reçu 5.083 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Bascharage, le 4 juillet 2001.

A. Weber.

(43251/236/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

KEYWEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le trois juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christopher S. Klisowski, commerçant, demeurant à 87, Carretera de las Aguas, Barcelona 08017, Espagne.

2.- Monsieur Peter Byford, commerçant, demeurant à Chewood House, Possingworth Park, Heathfield, E Sussex TN21 OTN, Angleterre.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi, qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de KEYWEST INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation de toute opération d'achat, de vente, d'importation, d'exportation et plus généralement toute opération de commerce et de distribution se rapportant à tout matériel ou équipement informatique, électronique et électrotechnique, tous supports, accessoires, fournitures et produits dérivés et la vente de tout programme informatique.

La société peut fournir toute prestation de service d'assistance administrative, financière, technique et autre, y compris de consultance, et peut exercer toute activité de marketing sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel à cinq cent mille Euros (500.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2: Administration, Surveillance**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Les décisions du conseil d'administration ne seront valablement prises qu'à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en-demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le trois juillet, à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5: Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Christopher S. Klisowski, prénommé, soixante-dix actions	70
2.- Monsieur Peter Byford, prénommé, trente actions	30
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Christopher S. Klisowski, commerçant, demeurant à 87, Carretera de las Aguas, Barcelona 08017, Espagne.

b) Monsieur Peter Byford, commerçant, demeurant à Chewood House, Possingworth Park, Heathfield, E Sussex TN21 OTN, Angleterre.

c) BURONOVA LTD, ayant son siège social à 29 Ludgate Hill, Londres EC4M 7JE, Angleterre.

4) Est nommée commissaire:

- FIDUCOM, ayant son siège social à Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2006.

6) En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Christopher S. Klisowski, prénommé, administrateur-délégué avec pouvoir de signature illimitée et président du Conseil d'Administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and one, on the third of July.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary public residing in Mersch.

There appeared:

1.- Christopher S. Klisowski, commerçant, residing in 87, Carretera de las Aguas, Barcelona 08017, Spain.

2.- Peter Byford, commerçant, residing in Chewood House, Possingworth Park, Heathfield, E Sussex TN21 OTN, England. Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered Office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be KEYWEST INTERNATIONAL S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The Company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The corporate object consists in the realization of all sales and purchase operations, comprising import and export and more generally all commercial and distribution activities in regard of all goods, wares and equipments in computer, electronic and electrotechnical domains, as well as accessories, supplies and derived products and the sale of all computer programs.

The company may render all administrative, financial, technical and other services including consultancy services and perform all marketing operations in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may perform all commercial, financial and industrial activities concerning movable assets or real estate connected directly or indirectly to the corporate object or which may facilitate its extension or development.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of three hundred and ten euros (310.- EUR) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The Board of Directors is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to five hundred thousand euros (500,000.- EUR).

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 10 hereafter, the Board of Directors is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

The decisions of the board of directors shall only be adopted by the majority vote of the directors present or represented. In the case of division, the vote of the president of the meeting is preponderant.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power to a director, officer, manager or other agent. The corporation shall be bound by the sole signature of the managing director or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on the 3rd of July at 11.30 a.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

- 1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st of December 2001.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2002.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

1. - Christopher S. Klisowski, prenamed, seventy shares	70
2.- Peter Byford, prenamed, thirty shares	30
Total: one hundred shares	100

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately sixty thousand Luxembourg francs (60,000.- LUF).

Evaluation of the share capital

For the purposes of registration the share capital is evaluated at one million two hundred fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg Francs (1,250,537.- LUF).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

- 2) The number of directors is fixed at four and that of the auditors at one.

- 3) Are appointed as directors:

a.- Christopher S. Klisowski, commerçant, residing in 87, Carretera de las Aguas, Barcelona 08017, Spain.

b.- Peter Byford, commerçant, residing in Chewood House, Possingworth Park, Heathfield, E Sussex TN21 0TN, England.

c.- BURONOVA LTD, having its registered office at 29, Ludgate Hill, London EC4M 7JE, England.

- 4) Is appointed as statutory auditor:

- FIDUCOM, having its registered office in Luxembourg.

- 5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2006.

6) Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate Christopher S. Klisowski, prenamed, as managing director with sole signature and as chairman of the board of directors.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Ch. S. Klisowski, P. Byford, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2001, vol. 418, fol. 55, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2001.

E. Schroeder.

(43250/228/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

EVOLUTION PICTURES A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1678 Senningerberg, 78, rue du Golf.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundeins, dem achten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Norbert Muller, im Amtswohnsitz zu Esch an der Alzette.

Sind Erschienen:

1.- Herr Uwe Fritzsche, Ökonom, D-99089 Erfurt, Bogenstrasse 9A; und

2.- Herr Doktor Heinz Fritsch, Rechtsanwalt, mit Niederlassung in D-99089 Erfurt, Arnstädter Strasse 9.

Diese Kompargenten, handelnd in ihren oben angegebenen Eigenschaften, ersuchen den instrumentierenden Notar die Satzungen einer anonymen Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

1.- Benennung - Sitz - Zweck - Dauer - Grundkapital - Obligationen

Art. 1. Zwischen den Kompargenten und allen Personen, welche in der Folge Eigentümer der im Nachstehenden geschaffenen Aktien werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EVOLUTION PICTURES AG gegründet.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit festgesetzt. Die Dauer kann jederzeit durch einen, den gesetzlichen Bestimmungen Statutenänderung entsprechenden Entschluss einer Generalversammlung geändert werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Erstellung, das Betreiben und die Entwicklung, Produktion, Montage und Vertrieb weltweit von Film- und Multimediawerke, sowie Handel und sonstige Auswertungen von Urheber- und Filmrechte, sowie die Durchführung von Massnahmen aller Art, die zur Förderung des Vertriebs geeignet sind.

Auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobilare Tätigkeiten ausüben, auf eigene Rechnung oder in Vermittlung für Drittabnehmer, welche zur Förderung der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen und Zweigstellen sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden. Ebenso kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Sitz der Gesellschaft innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg nach einem beliebigen Ort verlegt werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder aber, der reibungslose Verkehr mit dem Sitz bzw. dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art beeinträchtigt werden, so kann der Gesellschaftssitz, provisorisch und bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Die Nationalität der Gesellschaft soll, unbeeinflusst durch eine derartige provisorische Sitzverlegung, luxemburgisch bleiben.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien über je hundert Euro (100,-) Nennwert.

Diese Aktien werden gezeichnet wie folgt:

1.- Herr Uwe Fritzsche	248 Aktien
2.- Herr Heintz Fritsch	62 Aktien
Insgesamt:	310 Aktien

Die hier vorgezeichneten Aktien wurden gänzlich, eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000,-) zur Verfügung stehen.

Diese Aktien sind Inhaberaktien. Sie können jederzeit in Namensaktien umgewandelt werden. Es können Zertifikate über mehrere Aktien ausgegeben werden. Die Aktien sind der Gesellschaft gegenüber unteilbar, und die Gesellschaft erkennt nur einen Vertreter für jede Aktie an.

Die vorstehenden Gesellschafter erklären diese Aktie für wen immer es betreffen wird, gezeichnet zu haben.

Art. 6. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter Berücksichtigung von Artikel drei, Anleihen zu den, von ihm festgesetzten Bedingungen auszugeben.

II. Generalversammlung der Aktionäre

Art. 7. Die rechtmässig zusammengesetzte Generalversammlung stellt die Gesamtheit der Aktionäre dar. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Akte vorzunehmen und zu ratifizieren, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Insbesondere sind ihr folgende Befugnisse vorbehalten:

- die Wahl und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates sowie die Festsetzung ihrer Vergütung,
- die Wahl und Abberufung des oder der Kommissare,
- die Abnahme des Geschäftsberichtes, der Jahresrechnung und der Bilanz, sowie des Berichtes der Kommissare und die Entlastung der Verwaltung und der Kommissare,
- die Beschlussfassung über die Verwaltung des Reingewinns, insbesondere der Festsetzung der Dividende,
- die Beschlussfassung über Anträge des Verwaltungsrates der Kommissare,
- die Beschlussfassung über alle anderen, ihr durch das Gesetz oder die Statuten vorbehaltenen, oder durch den Verwaltungsrat zum Entscheid unterbreiteten, Gegenstände.

Art. 8. Die Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat, nötigenfalls von den Kommissaren, einberufen. Das einberufende Organ setzt Ort und Zeit derselben fest, sowie die Art, wie nötigenfalls der Ausweis über den Aktienbesitz zu erbringen ist.

Art. 9. Die Generalversammlung, sogar die ordentlichen Generalversammlungen, können im Ausland abgehalten werden, jedesmal, wenn aussergewöhnliche Umstände eintreten, welche der Verwaltungsrat, genau wie den Einberufungsort souverän bestimmt.

Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am dritten Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung des Verwaltungsrates, auf Begehren der Kommissare oder auf Verlangen eines oder mehrerer Aktionäre die zusammen mindestens 1/10 des Gesellschaftskapitals vertreten und das Begehren in einer schriftlichen Eingabe an den Verwaltungsrat unter Anführung des Zweckes stellen, am darauffolgenden nächsten Arbeitstag statt.

Verwaltungsgegenstände, die nicht in der Einladung zur Generalversammlung angekündigt worden sind, können auf Beschluss der selben zur Diskussion zugelassen werden, jedoch ist eine Beschlussfassung erst in der nächsten Generalversammlung möglich. Der Beobachtung der gesetzlichen Einberufungsformlichkeiten bedarf es nicht, wenn das gesamte Aktienkapital vertreten ist und kein Widerspruch erhoben wird. In dieser Versammlung kann über alle in dem Geschäftskreis der Generalversammlung fallenden Gegenstände gültig Beschluss gefasst werden, solange sämtliche Aktien vertreten sind. Jede Aktie hat eine Stimme. Jeder Aktionär ist berechtigt seine Rechte in der Generalversammlung durch einen Dritten, der nicht Aktionär zu sein braucht und den er schriftlich zu bevollmächtigen hat, ausüben zu lassen.

Art. 10. Vorbehaltlich zwingender Vorschriften des Gesetzes fasst die Generalversammlung Beschlüsse und nimmt Wahlen vor mit der absoluten Mehrheit der vertretenen Aktien. In einer zweiten Wahl entscheidet das relative Mehr. Bei Stimmgleichheit entscheidet, bei Beschlüssen, die Stimme des Vorsitzenden, bei Wahlen das Los. Die Abstimmungen in der Generalversammlung erfolgen in der Regel offen, jedoch durch Stimmzettel vorgenommen, doch kann der Vorsitzende für die Wahl der Kontrollstelle offene Abstimmung anordnen, wenn nicht mindestens drei Aktionäre geheime Wahl verlangen.

Art. 11. Den Vorsitz in der Generalversammlung führt ein Mitglied der Verwaltung. Der Vorsitzende bezeichnet den Protokollführer und zwei Stimmzähler. Der Vorsitzende und die Stimmzähler prüfen und genehmigen das Protokoll der Generalversammlung und unterschreiben es zusammen mit dem Protokollführer.

III.- Verwaltung, Aufsicht

Art. 12. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei Mitgliedern. Diese bestimmen aus ihrer Mitte den Präsidenten, sowie ferner den Protokollführer, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates oder Aktionär zu sein braucht. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung ernannt. Ihre Amtsdauer beträgt drei Jahre.

Art. 13. Der Verwaltungsrat kann unter Berücksichtigung des Artikels 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 die Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft, an eine oder mehrere Personen, die Mitglieder des Verwaltungsrates sind, delegieren. Weiterhin können diese Verwaltungs- und Vertretungsbefugnis auch Dritte, die nicht Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft sind, annehmen.

Für jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann von der Generalversammlung jeweils ein Ersatzmann bestimmt werden, der im Falle des Ausscheidens des Mitgliedes an seiner Stelle eintritt. Die Kooptierung wird bei der nächsten Generalversammlung ratifiziert werden.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch die einzelne Unterschrift jeder Person, welche gemäss vorausgehendem Art. ermächtigt worden ist, oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet.

Art. 15. Der Verwaltungsrat besitzt die ihm von Gesetzeswegen zustehenden Kompetenzen. Er entscheidet über die Anstrengung und Durchführung von Gerichtsklagen. Insbesondere obliegt ihm die Vorbereitung und die Durchführung der Beschlüsse der Generalversammlung. Ferner steht ihm die Geschäftsführung, die Verwaltung des Gesellschaftsvermögens und die allgemeine Überwachung der Interessen der Gesellschaft zu. Er entscheidet über die Führung von Prozessen und den Abstand von solchen.

Art. 16. Der Verwaltungsrat versammelt sich so oft es die Geschäfte erfordern, sowie, jedesmal wenn ein Mitglied es verlangt. Die Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind in einem Protokoll niederzulegen, das vom Vorsitzenden und Protokollführer zu unterzeichnen sind.

Art. 17. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig bei Anwesenheit von mindestens der Hälfte seiner Mitglieder. Die Verwaltungsratsbeschlüsse bedürfen zu ihrer Gültigkeit der Stimmenmehrheit der Mitglieder. Der Verwaltungsratsvorsitzende stimmt wie die übrigen Mitglieder ab, wobei jedoch bei Stimmgleichheit seine Stimme doppelt zählt. Der Verwaltungsrat kann Beschlüsse auch auf dem Umlaufweg fassen.

Art. 18. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die nicht Aktionär zu sein brauchen, und die von der Generalversammlung ernannt werden. Ihre Amtsdauer beträgt ein Jahr.

IV.- Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 19. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausend und eins.

Art. 20. Fünf Prozent des Nettogeschäftsgewinnes sind der gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, bis diese zehn Prozent des gezeichneten Kapitals erreicht haben. Die Generalversammlung verfügt frei über die Gewinnverteilung.

Art. 21. Die Generalversammlung kann jederzeit die Auflösung der Gesellschaft beschliessen. Wird die Gesellschaft vorzeitig oder durch Ablauf seiner Dauer aufgelöst, so werden die Verwaltungsratsbefugnisse auf die von der Generalversammlung bestimmten Liquidatoren übertragen. Zu Liquidatoren können sowohl natürliche als auch juristische Personen ernannt werden. Deren Bestellung sowie auch die Festlegung ihrer Bezüge und Befugnisse erfolgt durch die Generalversammlung. Die Vereinigung aller Aktien in einer Hand hat die Auflösung der Gesellschaft zur Folge. Alle Aktiva und Passiva gehen auf den alleinigen Gesellschafter über. Der Beweis einer solchen Vereinigung aller Aktien in einer Hand kann auf jede Art erbracht werden, insbesondere durch das Vorweisen aller Aktien durch einen Gesellschafter.

Allgemeine Bestimmungen

Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten. August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Änderungsgesetze.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn erfüllt sind.

Feststellung

Die Parteien schätzen die durch die Gründung der Gesellschaft anfallenden Kosten auf.

Generalversammlung

Alsdann traten die erschienenen Gründer zu einer ersten ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, die sie als gehörig berufen bekennen und fassten folgende Beschlüsse:

1.- Es werden drei (3) Verwaltungsratsmitglieder, eingesetzt.

2.- Es werden berufen:

A) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates:

- Herr Dr Heinz Fritsch, vorbenannt

- Herr Uwe Fritzsche, vorbenannt,

- und Herr Thomas Lemke, Diplomburist, D-99089 Erfurt, Bogenstrasse 9A.

2) Zum Kontenkommissar - Aufsichtsrat:

Herr Paul Glesener, Wirtschaftsprüfer und Steuerberater, wohnhaft in L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiereg.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben in ihrer darauf folgenden Versammlung beschlossen gemäss Artikel 13 der Satzungen, dass die tägliche Geschäftsführung an Herr Uwe Fritzsche, vorbenannt, in seiner Eigenschaft als «Administrateur-Délégué», zu übertragen ist.

3.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Präsidenten, des Kommissars und des Geschäftsführers werden auf sechs (6) Jahre festgesetzt.

4.- Die genaue Adresse des Gesellschaftssitzes ist L-1678 Senningerherg, 78, rue du Golf.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-an-der-Alzette, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, an alle vorstehende Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Ihm die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Fritzsche, H. Fritsch, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2001, vol. 870, fol. 2, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2001.

N. Muller.

(43246/224/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2001.

FUTURA TRADING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 72.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2001, vol. 555, fol. 12, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(43044/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FLASH LABORATORIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.677.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(43036/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FLASH LABORATORIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.677.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(43037/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FLASH LABORATORIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.677.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(43038/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FLASH LABORATORIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.677.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(43039/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

FLASH LABORATORIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 8.677.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 555, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2001.

(43040/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2001.
